



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 21 mai

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
15 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_23

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts qui précise que, dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté à huit.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ces commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 2 contre du groupe « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau », :

- Dresse une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 16 titulaires et 16 suppléants :

| DELEGUES TITULAIRES | DELEGUES SUPPLEANTS |
|----------------------------|----------------------------------|
| Yvette BECHU | Pierre YGRAND |
| Patrick CORRE | Michel ROPERT |
| Morgane ABIVEN | Gilles COROLLER |
| Hubert COAT | Gilbert SAOS |
| José HERRY | Maryvonne CARADEC |
| Antoine CAM | Jean-Pierre GOAER |
| Joël NICOLAS | Armand ABAZIOU |
| Alain PINVIDIC | Jean-Jacques LE GOFF |
| Guillaume LE ROUX | Erwan L' HOUR |
| Grégory BLEUVEN | Nicolas LE MEE |
| Bleuenn LE PORS | Cindie LORRETTE épouse LAPREVOTE |
| Marie Pascale GORZA | Stéphanie MERCER épouse GRIGOLI |
| Laurie ABGRALL | Camille MOAL épouse MICHEL |
| Léonie CAVAREC | PATRAC Meggie |
| Alizée DUVAIL | Bastien PERON |
| Xavier GRIGOLI | Julie ROMEY épouse LE MEE |

Landivisiau, le 21 mai
Le Maire,
Samuel PHÉNPPOT

